

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

#### Arrêté du 28 avril 2022 clôturant le programme philatélique de l'année 2022 et fixant la deuxième partie du programme philatélique de l'année 2023

NOR : ECOI2137819A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Sur le rapport du président-directeur général du groupe La Poste,  
Vu l'arrêté du 15 janvier 2021 clôturant le programme de l'année 2021 et fixant le programme philatélique de l'année 2022 (1<sup>re</sup> partie) ;  
Vu l'arrêté du 26 août 2021 relatif aux programmes philatéliques des années 2021, 2022 et 2023,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le programme philatélique de l'année 2022 est complété et clôturé comme suit :

Histoire :

- 100 ans du Territoire de Belfort.

**Art. 2.** – L'article 3 de l'arrêté du 26 août 2021 relatif aux programmes philatéliques des années 2021, 2022 et 2023 est modifié comme suit : les mots : « "Patrimoine et Tourisme" : Capitales Européennes : Ljubljana » sont remplacés par les mots : « "Patrimoine et Tourisme" : Capitales Européennes : Bratislava ».

**Art. 3.** – La deuxième partie du programme philatélique de l'année 2023 est fixée comme suit :

Industrie, Sciences et Techniques :

- Jacques Garnerin et Jeanne Labrosse, parachutistes.
- La lampe Berger.

Environnement et Nature :

- La route Napoléon.

Histoire :

- Blaise Pascal (1623-1662).
- Nelson Mandela (1918-2013).
- Jules Isaac (1877-1963).

Art et Culture :

- Alice Guy (1873-1968).
- Robert Nanteuil (1623-1678).
- Jorge Semprun (1923-2011).

Actualité et Société :

- 96<sup>e</sup> congrès de la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP).
- 75 ans de Pif le Chien.
- Jules Rimet (1873-1956).

Patrimoine et Tourisme :

- Propriété Caillebotte à Yerres (Essonne).
- Eglise Notre-Dame de Fontenay-le-Comte (Vendée).
- Abbaye de Sénanque (Vaucluse).

**Art. 4.** – Le président-directeur général du groupe La Poste est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 avril 2022.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des entreprises,*  
T. COURBE